



# TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LA RADIOPROTECTION

21 NOVEMBRE 2017

# OBJECTIF DE LA JOURNÉE

La directive EURATOM 2013/59 fixant les normes de base en radioprotection a été publiée le 17 janvier 2014 et doit être transposée par les Etats membres avant 6 février 2018. En France, les travaux préparatoires à la transposition sont bien engagés. Les nouveautés de l'ordre législatif (lois, ordonnances) et réglementaire (décrets, arrêtés) et elles impactent plusieurs codes : du travail (CT), de la santé publique (CSP) et de l'environnement (CE) essentiellement. L'ordonnance de transposition n° 2016-128 du 10 février 2016 sera suivie de deux décrets principaux, l'un modifiant le CT pour la protection des travailleurs, l'autre le CSP et le CE pour la protection du public et de l'environnement.



Prendre connaissance au plus tôt des principales évolutions de ces textes est un challenge majeur pour tous les professionnels impliqués dans la protection contre les rayonnements ionisants et ceci quel que soit leur domaine d'activité.

La SFRP, fidèle à sa mission de favoriser les échanges d'information, organise une journée au cours de laquelle seront explicités les enjeux de la transposition des normes de base européennes et ses impacts sur la gestion de la radioprotection sur le terrain, dans les entreprises ou à l'hôpital.

## COMITÉ DU PROGRAMME

BILLARAND Yann (IRSN)  
CHAMBRETTE Valérie (SFRP)  
DUFÂ Y Emilie (DGT)  
FERRY Georges (EDF)  
FUSIL Laurence (CEA)  
GODET Jean-Luc (ASN)  
LAHAYE Thierry (DGT)  
LE GUEN Bernard (EDF)  
LECOMTE Jean-François (IRSN)  
MATHIEU Peggy (DGT)  
MÉNÉCHAL Philippe (ASN)  
ROY Catherine (Commission Vétérinaire)  
SCHNEIDER Thierry (CEPN)

# PROGRAMME

<b>8H30</b>	<b>ACCUEIL DES PARTICIPANTS</b>
<b>9h00</b>	Ouverture de la journée
<b>9h05</b>	Généralités, rappels et enjeux ▶ <i>Benoît Benitelli (MSNR)</i>
<b>9h25</b>	La radioprotection déclinée dans les codes : point de vue d'un juriste ▶ <i>Marc Léger (CEA)</i>
<b>9h45</b>	Les acteurs de la radioprotection dans le milieu professionnel, évolution : point de vue de l'administration ▶ <i>Thierry Lahaye (DGT)</i>
<b>10h05</b>	Les acteurs de la radioprotection dans le milieu professionnel, évolution : point de vue de l'exploitant ▶ <i>Georges Ferry (EDF)</i>
<b>10h25</b>	Discussion
<b>10H45</b>	<b>Pause café</b>
<b>11h15</b>	Les régimes administratifs et la sécurité des sources ▶ <i>Sylvie Rodde (ASN)</i>
<b>11h35</b>	Evaluation des risques professionnels et mesures de prévention : la nouvelle approche ▶ <i>Patrick Houreaux (INRS)</i>
<b>11h55</b>	Evaluation des risques professionnels et mesures de prévention : témoignage d'un professionnel du milieu médical ▶ <i>Philippe Rocher (CHRU Lille)</i>
<b>12h15</b>	Evaluation des risques professionnels et mesures de prévention : témoignage d'une entreprise extérieure ▶ <i>Hélène Bernard (société Kaefewanner)</i>
<b>12h35</b>	Discussion
<b>12H55</b>	<b>Déjeuner</b>
<b>14h30</b>	Les actions de vérification ▶ <i>(COPREC)</i>
<b>14h50</b>	Le nouveau cadre réglementaire pour le radon ▶ <i>Alain Rannou (IRSN)</i>
<b>15h10</b>	La gestion des activités utilisant des substances radioactives d'origine naturelle ▶ <i>Fabrice Candia, Nicolas Michel (MSNR)</i>
<b>15h30</b>	Discussion
<b>15h45</b>	L'évolution du code de la santé publique sur la radioprotection des patients ▶ <i>Anne-Marie Gallot (DGS)</i>
<b>16h05</b>	La gestion des situations d'urgence radiologique ▶ <i>Eric Gosset (SGDSN)</i>
<b>16h25</b>	Discussion
<b>16H40</b>	<b>CLÔTURE DE LA JOURNÉE</b>

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## LIEU

Espace Saint Martin  
199 bis, rue Saint Martin, Paris 75003

## ACCÈS

Métro :

- Lignes 1, 7, 11, 14,  
Station Chatelet-Les Halles
- Ligne 4  
Station Etienne Marcel

RER :

- A, B et D  
Station Chatelet-Les Halles



## DROITS D'INSCRIPTION

• Membre actif SFRP .....	220 €
• Membre retraité ou étudiant .....	110 €
• Non membre .....	300 €

Ces droits comprennent l'inscription à la journée, le déjeuner, la pause-café et les résumés des communications remises lors de l'enregistrement.

Ces droits d'inscription non soumis à la TVA, peuvent être imputés sur votre budget de formation continue sous le numéro d'agrément :

**119 208 131 92**

Les inscriptions se feront directement sur le site : [www.sfrp.asso.fr](http://www.sfrp.asso.fr) dès le **1<sup>er</sup> septembre 2017**.

Seuls les membres à jour de leur cotisation annuelle peuvent bénéficier du tarif membre.

Il vous est possible d'adhérer à la SFRP pour bénéficier de ce tarif.  
(adhésion possible en ligne sur le site : [www.sfrp.asso.fr](http://www.sfrp.asso.fr))

Seules les annulations d'inscription communiquées au secrétariat de la SFRP avant le **14 novembre 2017** donneront lieu à un remboursement des sommes versées.

**DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 14 NOVEMBRE 2017.**

**Secrétariat Administratif de la SFRP**

BP 72, 92263 Fontenay aux Roses Cedex, France

Tél : + 33 (0)1 58 35 72 85 - E-mail : [christine.guerreiro@irsn.fr](mailto:christine.guerreiro@irsn.fr)

[www.sfrp.asso.fr](http://www.sfrp.asso.fr)

